

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 10 juillet 2026

N° 26/035

JD/RJU/SA

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents du conseil d'administration et composition du bureau.

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juillet, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 18

M. AURRIC Gérard, M. AVINENS René, Mme BOLÉA Catherine, M. BONDIL Marc, Mme CHABAUD Anne-Marie, Mme COSSERAT Sandrine, Mme COTTRET Michèle représentée par sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT, M. DEPIEDS Jacques, Mme DESJARDINS Lila, M. DI BENEDETTO Julien, Mme DULAU Marie-France, Mme DURAND Brigitte, M. FISCHER Pierre, Mme FONTAINE Sonia, M. LIPERINI Bernard, Mme SOSSI Virginie, Mme SOULIÉ Charlène, M. TEMPLIER Jean-Pierre.

Absent représenté : 1

Sabine DANERI a donné procuration à Jacques DEPIEDS.

Secrétaire de séance : Charlène SOULIÉ

En application des articles 21 et 22 du Décret n° 85-643 du 26 juin 1985, le conseil d'administration doit fixer le nombre de postes de vice-présidents(es) entre deux et quatre.

Le président propose de fixer le nombre de vice-présidents à quatre et que le bureau soit composé du président et des quatre vice-présidents.

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, notamment son article 21,

Où l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 19 voix pour :

- ✓ **Fixe** à quatre le nombre de vice-présidents ;
- ✓ **Dit** que le bureau sera composé du président et des quatre vice-présidents.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 10/07/2026



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.